

Ville de Châteauneuf sur Charente
 Française
 Membres en exercice: 27
 Membres présent: 25
 Suffrages exprimés: 26

République

Délibération N° 2021- 97
 Conseil Municipal du 22 SEPTEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION : 16 SEPTEMBRE 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC -P. ORMECHE - K.PERROIS – S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO - H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL - S.RAYNAUD – P.BERTON – C. RAFIN - S. BUTET

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : Stéphane DELIMOGEs à Pierre BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : Christian BONNEAU – Stéphane DELIMOGEs

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Katie PERROIS

OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RASED POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education et notamment son article L.212-8,

Vu la circulaire n° 2002-111 du 30 Avril 2002, et notamment son article L. 111-1 relatif à la dispense d'aides spécialisées aux élèves des écoles maternelles et primaires en grande difficulté,

Considérant que la Commune de Châteauneuf-sur-Charente accueille dans son école primaire le RASED et assure les dépenses de fonctionnement au vu des articles L.211-8 et L.212-5 du Code de l'Education,

Considérant qu'il convient alors de solliciter une participation financière aux communes de résidence des élèves ayant recours au RASED, et cela au vu des effectifs fournis par le RASED,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide PAR 26 VOIX POUR :

- De fixer le coût par enfant comme suit :

Fournitures scolaires 2020/2021	1 755.87 €
Effectif 2020/2021	102
Coût par enfant	17.21 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière des communes de résidence concernées, eu égard au nombre d'enfants ayant eu recours au RASED à Châteauneuf-sur-Charente.

POUR EXTRAIT CONFORME
 Le Maire
 Jean-Louis LEVESQUE

AR Prefecture

016-211600903-20210922-2021_97-DE
Reçu le 02/10/2021
Publié le 02/10/2021